

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

COMPTE RENDU

Le 7 mars 2019, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Monsieur le Maire rappelle que la Loi fixe les taux maximum bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux, revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique et demande au conseil de voter les taux.

<i>Fonction</i>	<i>Taux maximum autorisé</i>	<i>Taux voté</i>
MAIRE	43 %	42 %
ADJOINTS	16.5 %	15.5 %
CONSEILLER DELEGUE	6 %	5 %

L'assemblée autorise le maire à lancer la publicité pour 2 marchés :

- La création d'un terrain multisports
- La fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le conseil sollicite la création d'une régie de recettes pour l'organisation de manifestations culturelles et autorise le maire à définir, par arrêté municipal, les modalités de fonctionnement de la régie et procéder à la nomination des régisseurs.

Le président rappelle le séjour organisé du 10 au 17 août 2019, pour les adolescents inscrits aux chantiers jeunes, à SAINT GEORGES DE DIDONNE.

Le conseil :

- ✓ Fixe la participation des familles à 230 euros par jeune
- ✓ Décide d'engager 2 animateurs pour l'encadrement des jeunes. La rémunération forfaitaire est fixée à 300 euros.

L'assemblée souhaite renforcer l'équipe technique communale et décide :

- La création d'un contrat « Parcours Emploi Compétences » à compter du 1^{er} mai 2019
- La création d'un contrat à durée limitée, pour une période de 6 mois, à compter du 1^{er} avril 2019

Monsieur le Maire informe le conseil que, suite à un été et à un automne chauds et secs et à une prolifération des attaques de scolytes, de nombreux épicéas ont subi des mortalités importantes dans les parcelles 11 et 20 de la forêt communale. L'ONF propose de marteler cette surface en coupe rase en préservant les quelques feuillus présents pour répondre à ce problème sanitaire.

L'assemblée autorise l'ONF à engager la procédure de vente en bloc et sur pied des épicéas et précise qu'un dispositif de reconstitution pour le reboisement de la surface concernée sera programmé. Elle autorise le maire à demander les subventions correspondantes à la Région Grand Est et à l'Etat.

La séance est levée à 21 heures 30



Le Maire,

Jean HUARD